



Villieu Loyes Mollon, le 4 septembre 2026

Conseil municipal
Jeudi 10 septembre 2026
À 20 heures 30

Mairie
95 avenue Charles de Gaulle
01800 VILLIEU LOYES MOLLON
Salle du Conseil municipal

Ordre du jour

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2026
- 3 Décisions en vertu des délégations accordées au Maire

INSTITUTION

- 4 Règlement intérieur du Conseil municipal – Mandature 2026-2032 - Pour approbation

FINANCES

- 5 Budget principal de la Commune – Décision modificative n°3
- 6 Budget annexe Assainissement – Décision modificative n°2
- 7 Budget annexe Salle des fêtes - Rectification de la délibération n° 57_04_2026 relative à l'affectation des résultats 2025
- 8 Budget annexe Salle des fêtes - Annulation de la délibération n° 73_06_2026 relative à la décision modificative n° 1
- 9 Budget annexe Salle des fêtes - Décision modificative n°1
- 10 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) suite à la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- 11 Subventions aux associations - Pour attribution
- 12 Perception Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) – Electricité
- 13 Perception Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) – Gaz
- 14 Travaux de voirie sur les secteurs de Villieu et Loyes - Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) - Demande de fonds de concours exceptionnel - Pour approbation
- 15 Conventions à passer avec la Commune de Saint-Vulbas pour les séances de natation scolaire organisées au centre aquatique de Saint-Vulbas - Classes de CE1 et CM1 - Année scolaire 2026-2027 Pour approbation



RESSOURCES HUMAINES

- 16 Police municipale – Convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour le maniement de l'arme

Questions diverses

- Biens sans maître - Convention conclue entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- Perturbations électriques, microcoupures - Réponse de la société ENEDIS
- Préfecture de l'Ain - Direction des sécurités - Bureau des Polices administratives - Activités organisées sur le site TRANSPOLIS

Le Maire,
Philippe BERTRON

